



Liberté  
Égalité  
Fraternité



## AOC « Côtes de Bordeaux » et « Côtes de Bordeaux Sainte-Foy »

### Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 27 novembre 2025, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire des appellations d'origine susmentionnées.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 19 communes réparties sur le département de la Gironde. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

*Caplong, Eynesse, Gensac, Landerrouat, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pessac-sur-Dordogne, Pineuilh, Riocaud, La Roquille, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Quentin-de-Caplong*

La consultation se déroulera du 12 janvier 2026 au 13 mars 2026 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2025-02, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO

- via le site [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr/) :  
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/projet-aoc-cotes-de-bordeaux-sainte-foy-avis-de-co>
- ou par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante : INAO – Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes - Site de Bordeaux - 1 quai Wilson - 33130 BEGLES
- ou par courriel à l'adresse suivante : [INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr](mailto:INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr)

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 13 mars 2026, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé (*ainsi qu'au siège de la section Sainte-Foy de l'ODG Union des Côtes de Bordeaux - Maison des Vignerons de Sainte Foy, 21 rue Pasteur – Salle Broca (Place de la Mairie) 33220 Sainte-Foy-la-Grande*) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.